

Le CHU de Nantes recrute !

Vous êtes infirmier(e),
aide-soignant(e) ?



**Découvrez
vos avantages et
rejoignez-nous !**



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE NANTES

Pourquoi nous rejoindre ?

Au cœur d'un territoire dynamique et attractif, le CHU de Nantes se positionne avec près de 13 000 collaborateurs, comme le 1^{er} employeur de la région.

Rejoindre le CHU, c'est faire siennes les valeurs du service public hospitalier et choisir de placer le sens au centre de son engagement, au service de chaque citoyen. C'est aussi, l'opportunité d'intégrer un centre d'excellence et porteur d'un projet ambitieux, innovant et unique à l'échelle nationale (Nouvel hôpital sur l'île de Nantes, au cœur d'un quartier de la santé). C'est enfin la perspective d'un véritable parcours professionnel au sein d'un établissement riche de très nombreuses activités.

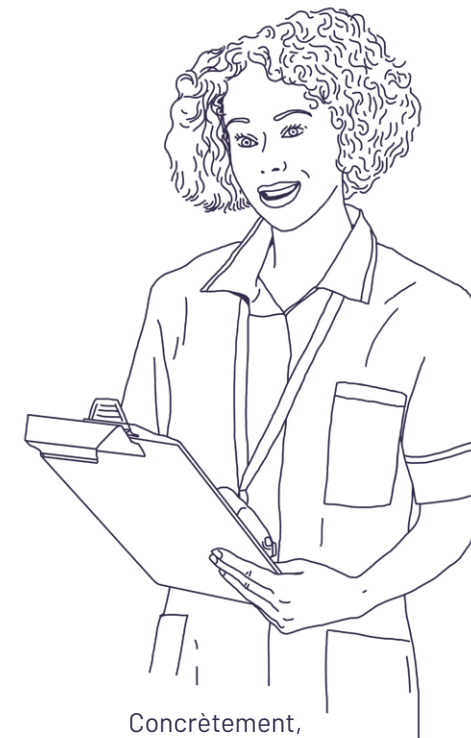
Mais ce n'est pas tout !

Infirmier(e), aide-soignant(e), le CHU de Nantes vous propose désormais de **nouveaux avantages financiers** qui vous sont réservés. **Prime d'accueil, salaire revalorisé, accès aux heures supplémentaires contractualisées majorées, 13^e mois, accès au parcours qualifiant financé et dispositif d'allocation d'études pour les étudiants...**

Découvrez les mesures concrètes qui vous concernent et n'attendez plus ! **Rejoignez-nous !**

Je suis infirmier(e)

En tant qu'infirmier(e) au CHU de Nantes, découvrez les avantages qui vous sont proposés.



Concrètement, ça veut dire quoi ?

Mesures proposées

Je perçois la prime d'accueil.

- ▶ Je perçois **1000 € nets**, si je prends un poste dans un service en tension* de jour ou de nuit.

J'ai accès aux heures supplémentaires contractualisées majorées.

- ▶ Pour **2 nuits** en plus par mois, je perçois **1080 € nets** en moyenne.
- ▶ Pour **11 nuits** en plus sur 6 mois, je perçois **5940 € nets** en moyenne.
- ▶ Et je peux défiscaliser mes heures supplémentaires jusqu'à 7500 € par an.

J'ai accès à la promotion professionnelle et au parcours qualifiant après 3 ans d'ancienneté.

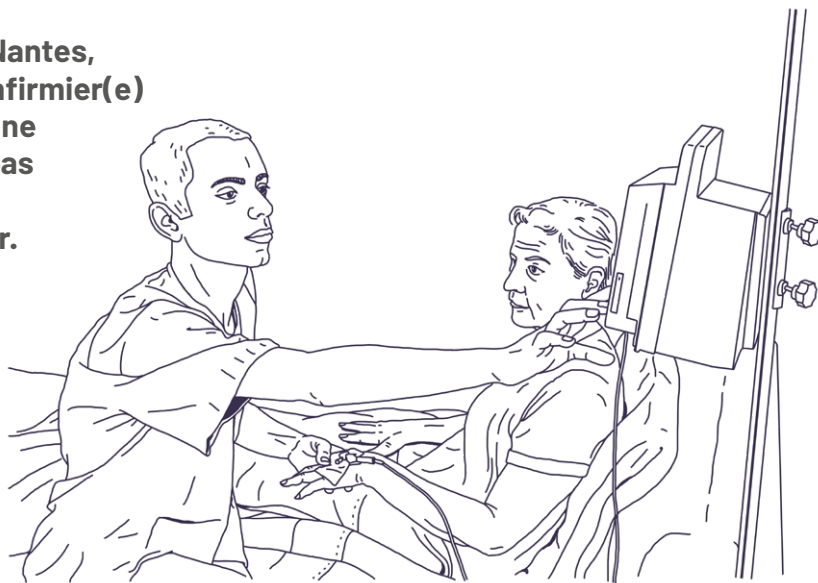
- ▶ J'ai la possibilité de candidater pour évoluer sur un poste d'**infirmier spécialisé** ou en **pratique avancée**, ou de **cadre de santé**.

Mon salaire et le coût de ma formation seront pris en charge.

*gériatrie, médecine physique et réadaptation, site Laennec.

Je suis élève infirmier(e) en 3^e année

Au CHU de Nantes,
les élèves infirmier(e)
en 3^e année ne
manquent pas
de raisons
de s'engager.



Mesures proposées pendant ma dernière année d'études

J'ai accès au contrat
d'allocation études.



Je perçois **7500 €** nets défiscalisés versés en 10 fois entre septembre et juin en échange d'un engagement de 18 mois. Si je signe un **CAE** en cours de 3^e année, il peut être rétroactif.

Le versement de ces sommes n'impacte pas le calcul de mes droits aux APL ou toute autre aide sociale.

Concrètement,
ça veut dire quoi ?

Mesures proposées à ma prise de fonction

À ma prise de fonction,
je perçois un salaire net
revalorisé.



Mon salaire net à l'embauche est **supérieur à 2 000 €** nets.

(soit, une augmentation de +18 % du salaire d'embauche depuis 2020)

Je perçois la prime d'accueil.



Je perçois **1000 €** nets, si je prends :
• un poste de nuit ou,
• un poste dans un service en tension* de jour ou de nuit.

J'ai accès aux heures
supplémentaires
contractualisées majorées.



- Pour **2 nuits** en plus par mois, je perçois **1080 €** nets en moyenne.
- Pour **11 nuits** en plus sur 6 mois, je perçois **5940 €** nets en moyenne.
- Et je peux défiscaliser mes heures supplémentaires jusqu'à 7500 € par an.

Je bénéficie d'une mise en
stage dès ma prise de fonction



Si je prends un poste de nuit, je perçois la prime de service, soit l'équivalent d'un **13^e mois** en début de carrière.

J'ai accès à la promotion
professionnelle et au parcours
qualifiant après 3 ans
d'ancienneté.



J'ai la possibilité de candidater pour évoluer sur un poste d'**infirmier spécialisé** ou en **pratique avancée**, ou de **cadre de santé**.

Mon salaire et le coût de ma formation seront pris en charge.

Je prends un poste d'infirmier(e) de nuit

Être infirmier(e) au CHU de Nantes la nuit, c'est accéder à de nombreux avantages dès aujourd'hui.



Concrètement, ça veut dire quoi ?

Mesures proposées

Je perçois la prime d'accueil.



Je perçois 1000 € nets.

J'ai accès aux heures supplémentaires contractualisées majorées.



- Pour 2 nuits en plus par mois, je perçois 1080 € nets en moyenne.
- Pour 11 nuits en plus sur 6 mois, je perçois 5940 € nets en moyenne.
- Et je peux défiscaliser mes heures supplémentaires jusqu'à 7500 € par an.

Je bénéficie d'une mise en stage dès ma prise de fonction.



Je perçois la prime de service, soit l'équivalent d'un 13^e mois en début de carrière.

J'ai accès à la promotion professionnelle et au parcours qualifiant après 3 ans d'ancienneté.

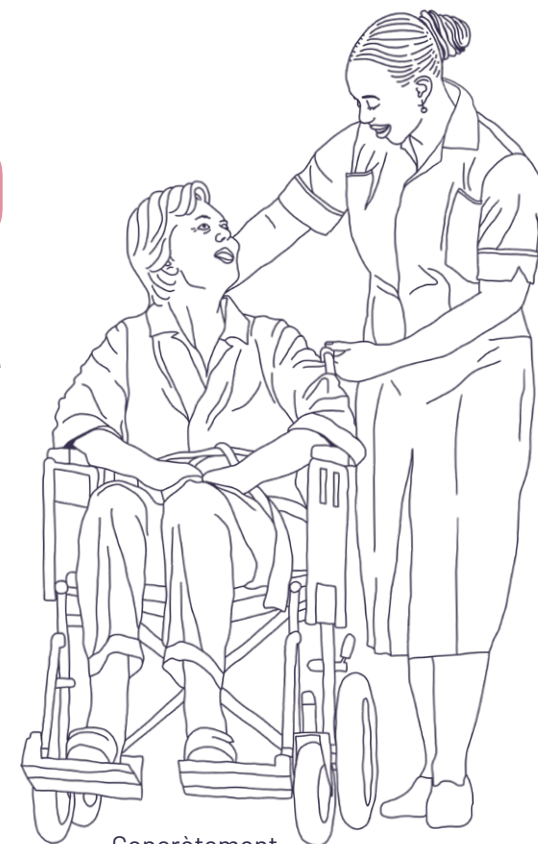


J'ai la possibilité de candidater pour évoluer sur un poste d'infirmier spécialisé ou en pratique avancée, ou de cadre de santé.

Mon salaire et le coût de ma formation seront pris en charge.

Je suis aide-soignant(e)

En tant qu'aide-soignant(e) au sein du CHU de Nantes, votre évolution professionnelle s'intègre dans un véritable parcours.



Concrètement, ça veut dire quoi ?

Mesures proposées

J'ai accès à la promotion professionnelle et au parcours qualifiant après 3 ans d'ancienneté.



J'ai la possibilité de candidater pour évoluer sur un poste d'infirmier.

Je perçois la prime d'accueil.



Je perçois 800 € nets, si je prends :

- un poste de nuit ou,
- un poste dans un service en tension* de jour ou de nuit.

Je bénéficie d'une mise en stage dès ma prise de fonction.



Si je prends un poste de nuit, je perçois la prime de service, soit l'équivalent d'un 13^e mois en début de carrière.

Pour nous rejoindre, c'est très simple :

Contactez l'équipe recrutement
du CHU de Nantes

par téléphone

02 40 08 71 16

par mail

rejoigneznous@chu-nantes.fr

À très vite !



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE NANTES